

**Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservice, au 418-B, rue Principale, le 3 septembre 2024 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : Luc Raby, Jean-Marc Neveu, Michelle D'Amours, Sylvain Caron, Florence Duguay et Serge Lefebvre.

Assiste également à la séance, madame Martine Plourde, directrice générale greffière-trésorière.

2024-09-01

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h31.

Il est proposé par Michelle D'Amours, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire, et que le point « Divers » demeure ouvert.

2024-09-02

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES SÉANCES DU 6 ET 15 AOÛT 2024

Considérant que les procès-verbaux des délibérations de la séance ordinaire du 6 août et de la séance extraordinaire du 15 août du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord ont été acheminés à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal en séance.

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances du 6 et 15 août 2024.

2024-09-03

3. APPROBATION DES DÉBOURSÉS

Considérant que les listes de déboursés relatifs aux salaires et aux comptes payables du mois d'août ont été acheminées à chacun des membres du conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

Considérant que ces déboursés totalisent une somme de 41 740,19 \$, soit 28 310,74 \$ pour les dépenses et 13 429,45 \$ pour les salaires.

Il est proposé par Sylvain Caron, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés tels que présentés.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question relative au coût des travaux de réfection de la fondation du bâtiment du 452, rue Principale :
 - o La soumission acceptée par la résolution 2024-03-06 lors de la séance du 5 mars 2024 est au coût de 103 764 \$ avant les taxes.
- Question relative à des plans et devis pour cette fondation.
 - o Il n'était pas obligatoire d'avoir un devis et des plans pour obtenir le financement TECQ nécessaire à la réalisation des travaux. Les soumissionnaires invités à déposer pour ce projet nous fournissaient leur méthodologie avec leur prix.
- Question relative au nombre de ponceaux réparés en 2024.
 - o Huit ponceaux ont été réparés jusqu'à présent. Cinq réparations telles que nommées à la planification des travaux de voirie pour l'été 2024 (adoptée au conseil municipal du 2 juillet) et trois ont été réparées en urgence lors de l'inondation d'avril.

- Question relative à la réparation du ponceau du chemin de la Cache.
 - o Lors de l'évaluation des chemins pour la planification 2024, ce ponceau n'a pas été consigné comme urgent. Il fera partie de la planification des travaux de l'été 2025.
- Question relative à la rémunération des élus et de la directrice générale.
 - o Il n'est pas requis par la législation de déclarer la rémunération des élus dans le rapport d'activités du maire. La rémunération des élus fait l'objet du règlement 2023-04 adopté à la séance du 16 janvier 2024 et rendu public sur le site internet de la municipalité. Le citoyen est invité à venir au bureau pour obtenir plus d'informations s'il le souhaite.

5. ATTESTATION DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

La directrice générale a obtenu son certificat attestant qu'elle a suivi avec succès le cours « Secourisme en milieu de travail ». La municipalité est désormais en conformité avec les exigences de la CNESST.

6. REFECTION DE LA FONDATION DE LA BATISSE DU 452, RUE PRINCIPALE

La fondation a été coulée dans la semaine du 26 août. La bâtisse sera remise en place dans la semaine du 3 septembre et le plancher du sous-sol sera coulé dans la semaine du 9 septembre. Les travaux pour la réinstallation des fenêtres et la fermeture de l'ouverture de l'ancienne porte arrière seront réalisés par les employés de la municipalité avant la mi-septembre.

7. REFECTION DE LA CHAUSSEE DU 8^E ET 9^E RANG OUEST

Les travaux débiteront dans la semaine du 9 septembre et devraient durer environ 7 jours pour se terminer dans la semaine du 16 septembre. Il restera à faire vérifier les travaux par la firme CIMA+ et envoyer notre reddition de compte au programme TECQ pour obtenir le remboursement de la subvention.

8. RÉCLAMATION À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CONCERNANT LES INONDATIONS D'AVRIL 2024

La directrice générale dépose la feuille de calcul de la Direction de l'aide financière aux municipalités et des réclamations au fédéral du ministère de la Sécurité publique. Selon ces calculs, la municipalité est admissible à une aide d'environ 28 240 \$ s'ils acceptent le paiement de la facture pour l'étude de caractérisation écologique. Sinon, l'aide serait de 18 000 \$.

2024-09-04

9. ANNULATION PROJET PS-013 STATIONNEMENT DE ROULOTTES

ATTENDU QUE : La municipalité n'a pas réalisé le projet de stationnement de roulottes phase 2 en 2023 ;
 ATTENDU QUE : La municipalité ne pourra réaliser le projet tant que des infrastructures de gestion des égouts et eaux usées ne seront pas mises en place ;

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité que La municipalité annule, à ce point-ci, la réalisation de la phase 2 du projet de stationnement de roulottes ;
 Que la municipalité demande à la MRC d'Abitibi-Ouest de transférer la somme de 18 000 \$ réservée au PS-013 à une demande pour un nouveau projet dans le Fonds pour les projets structurants (PSPS) pour 2024-2025.

2024-09-05

10. DÉPÔT DU PROJET DE SALLE COMMUNAUTAIRE MULTI-USAGERS

ATTENDU QUE : La MRC d'Abitibi-Ouest ouvre un appel de projets dans le fonds pour les projets structurants (PSPS) dont la date limite est le 20 septembre prochain ;

ATTENDU QUE : La municipalité la municipalité désire offrir à sa population un endroit propice à encourager l'implication de ses citoyens de tous les âges et de tous les statuts dans des activités favorisant un rapprochement entre citoyens, l'adoption de bonnes habitudes de vie, l'entraide, la solidarité, le partage, la contribution à revitaliser son milieu urbain, le sentiment d'appartenance à sa municipalité, à la protection et à la sensibilisation de l'environnement, et au sentiment de bien-être du devoir accompli;

ATTENDU QUE : Le projet développé s'inscrit dans les axes de développement suivants :

- Agir pour améliorer le mode de vie des citoyens ;
- Agir pour offrir aux citoyens un cadre de vie sain dans un milieu sécuritaire ;
- Agir pour assurer la maximisation du plan de développement durable et des ressources disponibles.

ATTENDU QUE : Le projet sera déposé le 20 septembre 2024, date limite de dépôt des projets ;

ATTENDU QUE : La municipalité confirme qu'elle fait de ce projet la priorité numéro 1 ;

Il est proposé par Michelle D'Amours, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le dépôt du projet de salle communautaire à multi-usagers et que la municipalité autorise sa directrice générale, Martine Plourde à déposer au fonds pour les projets structurants (PSPS), le projet avant le 20 septembre 2024 à la MRC d'Abitibi-Ouest et à signer toute la documentation s'y rattachant.

2024-09-06

11. PROGRAMMATION TECQ 2019-2024 MODIFIÉE

ATTENDU QUE : La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE : La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Michelle D'Amours, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

- QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2024-09-07

12. DÉPÔT DU PROJET D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT AU FONDS RURALITÉ ET RÉGION (VOLET 4)

- ATTENDU QUE :** Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ouvre un appel de projets dans l'axe vitalisation du Fonds Régions et Ruralité (Volet 4) dont la date limite est le 27 septembre prochain ;
- ATTENDU QUE :** La municipalité désire inviter la municipalité de Chazel à se joindre à Authier-Nord pour embaucher une personne à titre d'agente de développement afin d'offrir du soutien aux directions générales ainsi qu'aux groupes communautaires et aux citoyens pour développer des projets et activités favorisant la vitalisation de nos milieux et l'implication citoyenne les projets et activités ;
- ATTENDU QUE :** La municipalité souhaite tenir des consultations citoyennes sur le développement territorial, social et communautaire et utiliser les capacités de cette agente de développement pour y arriver ;
- ATTENDU QUE :** Le projet sera déposé le 27 septembre 2024, date limite de dépôt des projets ;

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le dépôt du projet d'embauche d'une agente de développement et que la municipalité autorise sa directrice générale, Martine Plourde à déposer au Fonds Régions et Ruralité – Volet 4, le projet avant le 27 septembre 2024 et à signer toute la documentation s'y rattachant.

2024-09-08

13. DÉPÔT DU PROJET PAVL – REDRESSEMENT ET SÉCURISATION

- ATTENDU QUE :** Transports Québec invite les municipalités à déposer des demandes d'aide financière dans le Programme d'Aide à la Voirie Locale – Volet Redressement et Sécurisation dont la date limite est le 27 septembre prochain ;
- ATTENDU QUE :** La municipalité désire y déposer le projet de réfection du ponceau du ruisseau Deslongchamps (8e-9e Rang Ouest) ;
- ATTENDU QUE :** La municipalité a demandé un devis d'ingénierie à la firme CIMA+, ce devis étant obligatoire pour déposer la demande ;
- ATTENDU QUE :** Le projet devra être ouvert par appel de soumissions sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec.
- ATTENDU QUE :** Le projet sera déposé le 20 septembre 2024, date limite de dépôt des projets ;

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité que La municipalité autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au PAVL volet Redressement - Sécurisation et que la municipalité autorise sa directrice générale, Martine Plourde à déposer la

demande avant le 20 septembre 2024 et à signer toute la documentation s’y rattachant.

2024-09-09

14. DÉPÔT DU PROJET PAVL – SOUTIEN

- ATTENDU QUE : Transports Québec invite les municipalités à déposer des demandes d’aide financière dans le Programme d’Aide à la Voirie Locale – Volet Soutien dont la date limite est le 4 octobre prochain ;
- ATTENDU QUE : La municipalité a demandé un devis d’ingénierie à la firme CIMA+, ce devis étant obligatoire pour déposer la demande ;
- ATTENDU QUE : Le projet devra être ouvert par appel de soumissions sur le Système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec.
- ATTENDU QUE : La municipalité désire y déposer un projet d’amélioration de ses routes et chemins ;
- ATTENDU QUE : Le projet sera déposé le 4 octobre 2024, date limite de dépôt des projets ;

Il est proposé par Sylvain Caron, appuyé par Florence Duguay et résolu à l’unanimité que La municipalité autorise le dépôt d’une demande d’aide financière au PAVL volet Soutien et que la municipalité autorise sa directrice générale, Martine Plourde à déposer la demande avant le 4 octobre 2024 et à signer toute la documentation s’y rattachant.

2024-09-10

15. DÉPÔT DU PROJET AU PROGRAMME BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES VERTS ET INCLUSIFS

- ATTENDU QUE : le ministère du Logement fédéral invite les municipalités à déposer des demandes d’aide financière dans le Programme canadien de « Bâtiments communautaires verts et inclusifs » dont la date limite est le 16 octobre prochain ;
- ATTENDU QUE : La municipalité la municipalité désire rénover la salle des loisirs afin de la moderniser pour y accueillir les activités de loisirs et touristiques propices au développement de notre communauté
- ATTENDU QUE : Le projet développé visera à améliorer les composantes de l’immeuble ayant un impact environnemental positif ;
- ATTENDU QUE : Le projet sera déposé le 16 octobre 2024, date limite de dépôt des projets ;

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Florence Duguay et résolu à l’unanimité que la municipalité autorise le dépôt du projet de rénovation de la salle des loisirs dans le Programme canadien de « Bâtiments verts » et que la municipalité autorise sa directrice générale, Martine Plourde à déposer le projet avant le 16 octobre 2024 et à signer toute la documentation s’y rattachant.

2024-09-11

16. APPROBATIONS DE PAIEMENT DE FACTURES

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l’unanimité d’approuver les factures suivantes :

- Facture 36966 de Mc Mines au montant de 3 423,82 \$ pour des ponceaux et collets ;
- Facture 37096 de DD Signalisation au montant de 2 680,12 \$ pour la signalisation relative aux chantiers routiers de la municipalité ;
- Facture 3192242 de Location La Sarre au montant de 1 524,57 \$ pour la location d’un compacteur pour chantier routier ;

- Facture 22414130 de CIMA+ au montant de 4 814,58 \$ pour une portion de l'étude de caractérisation écologique ;
- Factures 906766, 906767 et 906769 au montant de 8 557,90 \$ pour du transport sur les chantiers routiers et la réfection de la fondation ;
- Facture 94708669 de Énergies Sonic au montant de 3 196,37 \$ pour le remplissage du réservoir de diesel ;
- Facture C-2689 de Daniel Tétreault CPA inc. au montant de 5 691,26 \$ pour l'audit de l'exercice financier 2023.

Ces dépenses sont autorisées par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer ces dépenses.

17. DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ BELLEFEUILLE

Le compte-rendu a été envoyé aux conseillers qui ont eu l'occasion d'en prendre connaissance. Aucune question ou commentaire.

18. CORRESPONDANCE

- 18.1 FQM – Négociations de la nouvelle formule de partage de la taxe de vente du Qc
- 18.2 FQM – Renouvellement de la TECQ
- 18.3 MTMD – Lettre confirmation PAVL-entretien 2024
- 18.4 FQM – Modèle de politique sur le harcèlement, la violence et incivilité au travail
- 18.5 FQM – Programme d'aide aux élus.es
- 18.6 FQM – Accord sur la nouvelle formule de partage de la taxe de vente du Qc

19. DIVERS

2024-09-12

19.1 Comptoir postal Authier-Nord

ATTENDU QUE : Le point de service de Postes Canada d'Authier-Nord se situait au bureau municipal et que le personnel administratif de la municipalité offrait le service à la clientèle ;

ATTENDU QUE : Les personnes qui étaient en poste et formées pour offrir le service postal ont quitté la municipalité créant un bris de service ;

ATTENDU QUE : Malgré la bonne volonté de la municipalité, le service postal ne pourra être repris dans à court ou moyen terme ;

ATTENDU QUE : Il serait important que ce service de proximité continue d'être offert à notre population ;

ATTENDU QUE : Il serait bénéfique, en termes de vitalisation économique, de jumeler le comptoir postal aux autres services de base offerts par le magasin général de la municipalité ;

Le conseiller Luc Raby déclare un conflit d'intérêt et se retire des discussions.

Il est proposé par Sylvain Caron, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise Postes Canada à entreprendre les démarches nécessaires au transfert du comptoir postal au magasin général de la municipalité.

2024-09-13

19.2 Autorisation au Comité Bellefeuille

Il est proposé par Michelle D'Amours, appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le comité Bellefeuille à déposer un projet au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour des travaux sur les lots épars.

2024-09-14

19.3 Achat de pièces pour la débroussailleuse

Il est proposé par Sylvain Caron, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise l'achat de pièces pour la réparation de la débroussailleuse afin de pouvoir débiter les travaux prévus au plan de voirie de l'été 2024.

20. COMPTE-RENDU VERBAL DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire fait un compte-rendu des réunions auxquelles il a assisté.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-09-15

22. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h36.

Fernand Major, Maire

Martine Plourde, greffière